

# Vivre à Arbin

## Lettre à un Ami

Conseil Municipal

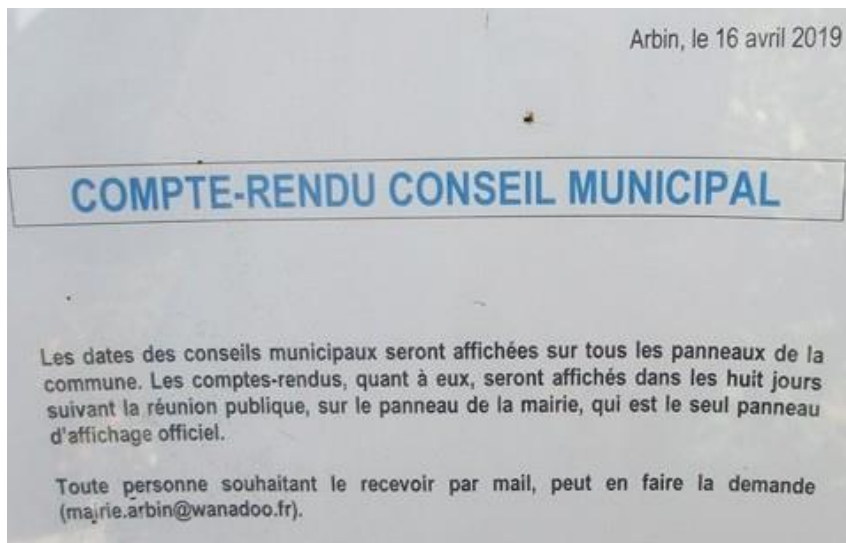
Réunion du Conseil

Lettre n°155.

Bien cher Albinus,

Le Conseil Municipal s'est réuni lundi 23 septembre.

En préambule je te rappelle la décision prise par le Maire en avril dernier relative à l'affichage des convocations et comptes rendus du Conseil. Sujet sur lequel je t'ai donné mon point de vue dans ma lettre 152. A toutes fins utiles je te reproduis les propos du Maire qui ont été affichés :



Pour cette réunion du 23, la convocation n'était affichée qu'en Mairie ! Sans commentaire.

La séance commence, comme très souvent, avec un peu de retard. Le Maire omet tout simplement d'indiquer qui sont les absents, qui a donné pouvoir ! Pour information 10 conseillers étaient présents. Mmes Onno, Perek, Pilleux et Robin et M. Guédikian étaient absents.

Le Maire demande un ajout à l'ordre du jour : Opposition au transfert de la compétence eau potable à Cœur de Savoie. Accord à l'unanimité.

Le compte-rendu de la séance du 24/06 est adopté à l'unanimité.

**1-Demande complémentaire de subvention à la Région pour le remplacement des portes, fenêtres et travaux de peinture salle du Conseil** : une première demande de subvention a été sollicitée en 12/2018 pour le changement des portes et fenêtres et pose d'un faux plafond. On s'est semble-t-il rendu compte que ces modifications nécessiteraient des travaux de reprise de peintures intérieures et extérieures. Après consultation (auprès de qui ?) la facture s'élève à **9 484€ HT**, portant l'enveloppe globale à **62 528€ HT**. Le Maire propose de solliciter la Région pour une subvention la plus élevée possible avec dérogation pour commencer les travaux sans perdre le bénéfice de la subvention. Accord à l'unanimité.

Pourquoi ces travaux budgétés sur l'exercice 2019 n'ont-ils pas encore débutés ?

**2-Redevance d'occupation du domaine public (RODP) sur les ouvrages de transport et distribution de l'électricité** : Le Maire expose que le montant de la RODP versé à la Commune n'a pas été actualisé depuis le 27/01/1956. Une modification est intervenue par décret du 26/03/2002. En fonction de la population de la Commune au 01/01/2019, de la règle prévue pour le calcul dans le décret ci-dessus et de l'avis du Ministère de l'Ecologie, développement durable, transports et logement il propose d'appliquer le taux maximum de revalorisation prévu au décret soit 36,59%. Accord à l'unanimité.

**3-Instauration du principe de la RODP chantiers sur les ouvrages de transport et distribution de l'électricité** : un décret du n°2015-334 du 25/03/2015 paru au Journal Officiel fixe le régime de la redevance due aux Communes et Départements pour l'occupation provisoire du domaine public dans le cadre de travaux sur les ouvrages. Accord à l'unanimité pour instaurer cette redevance et en fixer le mode de calcul conformément au décret ci-dessus.

**4-Budget Communal 2019-Décision modificative n°1** : suite à des observations de la Perception il y a lieu de procéder à des modifications budgétaires dans le cadre d'un reversement de TVA par le SDES pour des travaux d'enfouissement de réseaux au Prieuré réalisés en 2014 !!! Montant 9 991,50€. Accord à l'unanimité.

**5-Rapport sur la qualité et le prix de l'eau en 2018** : Le Maire propose d'approuver le rapport, consultable en Mairie. Accord à l'unanimité.

**6-Opposition au transfert de la compétence eau potable à Cœur de Savoie** : suite à une loi du 03/08/2018, « Les Communes ont la possibilité de s'opposer au transfert de cette compétence si à la date de la loi la Communauté de Communes n'exerce pas cette compétence et si au 01/07/2019 au moins 25% des communes représentant 20% de la population délibèrent dans ce sens ».

Considérant : que Cœur de Savoie n'exerçait pas cette compétence à la date de la loi, et le bon fonctionnement de la gestion de l'eau en direct par la Commune,

Le Conseil, à l'unanimité s'oppose au transfert de la compétence eau à Cœur de Savoie au 01/01/2020. Mais la décision finale appartient au Préfet, alors... à suivre.

**Questions diverses** : le Maire montre le rapport d'activité 2018 de Cœur de Savoie, sans faire de commentaires sur cette brochure de 56 pages. Un adjoint a demandé si on pouvait parler des travaux, mais Le Maire lui a rétorqué « en séance on parle de ce qui est acté, le reste se traite en réunion du lundi ». Restons dans l'entre-soi !

La séance est levée à 19h35.

Albinus en 3 mois il ne s'est rien passé dans la Commune ? Qu'ont fait les jeunes embauchés cet été ? Comment s'est passée la rentrée scolaire, combien d'élèves ? Un employé des services techniques n'a-t-il pas fait valoir ses droits à la retraite ? Remplacé ? Pas d'explication sur l'abstention du Maire lors d'un vote à la Communauté de Communes sur le projet de schéma départemental d'hébergement des gens du voyage. Et oui cher ami c'est ainsi, nous en avons pris l'habitude. Ne me parle pas d'un retour sur les travaux du Conseil en commissions, là c'est le néant.

A bientôt,

Ton ami Nicolas.

Octobre 2019